

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex



BUDGET DES LYCÉES 2014 CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SIÉGER AU CA

Cette circulaire a été rédigée par Sébastien Bourdellot, Dominique Chauvin, Odile Marais, Véronique Pabian, Laurence Pierini.

Editorial

Le CA budget constitue un moment essentiel dans la vie de l'établissement. S'y jouent en partie les conditions de travail de tous les personnels et les conditions d'étude des élèves pour l'année suivante. La vigilance sur le projet d'utilisation de la dotation régionale attribuée au lycée est donc de mise, l'enjeu étant de conserver des crédits favorables aux activités pédagogiques (budgets des disciplines, sorties et voyages etc). Siéger au CA budget est un exercice technique et parfois déroutant pour les collègues, notamment les jeunes élus au CA.

C'est dans ce but que le SNES Créteil organise chaque année des stages départementaux « Agir en CA ». Ils ont réuni de nombreux collègues le 17 octobre dernier. C'est aussi l'objectif de cette circulaire : former et informer les collègues élus au CA. Vous trouverez dans ces pages une présentation du mode de calcul des dotations allouées par la région aux lycées et l'analyse qu'en fait le SNES/FSU ; un rappel sur la nouvelle présentation du budget au CA dans le cadre de la RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable) ; et enfin un modèle de motion et des conseils pour se prononcer en CA.

Le CA garde son rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires. Le SNES Créteil appelle les élus à demander une commission permanente pour avoir connaissance, en amont du CA, de documents qui permettent une comparaison avec le budget en cours d'exercice et qui détaillent les lignes pédagogiques. Si la dotation est globale, la région donne à titre indicatif la répartition entre dépenses pédagogiques, viabilisation / entretien / charges et chauffage (s'il reste à la charge de l'EPL).

Le SNES Créteil appelle à voter contre un budget prévisionnel dans lequel les crédits pédagogiques sont inférieurs à ce qui était prévu par la région. On ne peut accepter que les crédits pédagogiques soient rognés dans les budgets alors que le fonds commun de fonctionnement, mis en place par la région par ponction des dotations initiales de tous les lycées, a précisément pour but d'abonder les budgets des établissements qui rencontreraient des difficultés en cours d'exercice.

Après un premier baccalauréat entaché de dysfonctionnements, les lycées continuent à se débrouiller pour fonctionner dans le cadre d'une réforme Chatel qui n'a pas su convaincre et que le SNES conteste depuis le départ. Le ministère a promis une évaluation de cette réforme au cours de l'année 2013-2014.

Nous appelons à ce que cette enquête soit générale et publique (et non circonscrite à un rapport d'inspecteurs) de manière à permettre aux collègues d'exprimer leur ras-le-bol d'une réforme qui ne fonctionne pas : accompagnement personnalisé, dédoublements aléatoires, perte d'heures par matière, programmes infaisables, CCF au bac etc. Pour en débattre et réfléchir collectivement aux propositions du SNES pour le lycée, nous vous invitons à participer au stage syndical du jeudi 30 janvier à Arcueil.

Bon courage pour la préparation de ce budget.

Laurence PIERINI

Secrétaire générale du SNES Créteil



1/ Edito 2/ La Dotation de fonctionnement des lycées (DGFL) : ce qu'il faut savoir 3/ Exiger un budget lisible même dans le cadre de la RCBC 4/ Quel vote en CA ? - Stage syndical du 30 janvier 2014.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication Clément Dirson CP 0514S06883 N°12-59

La dotation de fonctionnement des lycées (DGFL) : ce qu'il faut savoir

Le conseil régional d'Île-de-France assure le financement de la dotation des lycées des trois académies de Paris, Créteil et Versailles. La masse globale de 2014 est en augmentation de 1% par rapport à celle de 2013. Cette dotation a été examinée au cours du CIEN (conseil interacadémique de l'Éducation Nationale) du 23 septembre 2013. La FSU qui y siège est majoritaire dans le collège Éducation Nationale du CIEN.

◆ Barème de répartition entre les lycées

Ce nouveau barème sera utilisé pour la troisième année. Les paramètres retenus pour calculer la dotation sont :

- les effectifs des élèves en tenant compte de leurs filières (générale, technologique, professionnelle, type de BTS, type de classes préparatoires, internat, équipements sportifs le cas échéant) avec un barème spécifique à chaque filière.
- les surfaces bâties avec deux barèmes (surface totale et densité d'occupation), surfaces boisée (nouveau de cette année concernant quelques lycées)
- une moyenne des trois dernières années pour la dotation chauffage

Une péréquation est ensuite effectuée (**lissage**). Des dotations particulières sont éventuellement ajoutées. Ensuite, un prélèvement de 3% est opéré sur la dotation de chaque lycée : il sert à constituer le fonds commun de fonctionnement (voir encadré). Après toutes ces opérations, on obtient **la dotation notifiée** ; c'est celle qui sera adressée à votre lycée.

◆ Le problème des effectifs

Pour des raisons techniques (à la date du CIEN les effectifs constatés à la rentrée 2013 ne sont pas disponibles), **ce sont les effectifs de 2012 qui sont pris en compte** pour calculer la DGFL 2014. **La délégation FSU a contesté ces deux années de décalage**, alors que les effectifs scolarisés dans les lycées connaissent une augmentation qui va se poursuivre dans les années à venir. La FSU a demandé au conseil régional de mettre en place une réserve sur la base des prévisions d'évolution d'effectifs pour abonder la dotation.

Si votre lycée est concerné par une augmentation significative d'effectifs, un complément de dotation doit être demandé. Pour rappel : 30 classes de seconde ont été créées en juillet dans l'urgence pour répondre à l'augmentation de la démographie scolaire. N'hésitez pas à faire effectuer cette demande par le chef d'établissement en passant éventuellement par le vote d'une motion en CA.

◆ Les lycées chauffés au gaz

La région a décidé de passer un marché global sur la fourniture de gaz pour tous les lycées chauffés au gaz. Le but est de réduire le coût. En conséquence la dotation chauffage des EPLE concernés a été supprimée (voir encadré) sauf pour le chauffage des appartements de



fonction. De même l'entretien et le fonctionnement des chaudières au gaz a été pris en charge par la région par marché auprès de plusieurs entreprises. La région a embauché 10 contrôleurs pour superviser ce nouveau fonctionnement et pour vérifier que les cahiers des charges sont respectés. Dans les prochaines années, la région étendra aux autres modes de chauffage la passation de marchés globaux.

◆ La péréquation entre lycées : inacceptable

La région a revu le lissage cette année en instituant une péréquation. Les lycées dont la dotation a augmenté de plus de 5 % subissent un blocage à ce taux pour compenser les dotations des lycées dont la dotation baisserait de plus de 5% sans cette péréquation.

Par exemple, la rénovation récente du lycée de Mitry Mory (77) a abouti à une augmentation de la surface et du nombre de salles pour accueillir plus d'élèves. Or la hausse de sa dotation va être limitée à 5% malgré un fort accroissement du nombre d'élèves et plus de bâtiments à entretenir. C'est injuste ! Cela remet en cause les principes de base de la dotation : effectifs et surface.

La délégation FSU s'est abstenue au CIEN : elle est en désaccord sur la péréquation et sur le décalage de deux ans pour la prise en compte des effectifs . Le nouveau barème de la DGFL utilisé depuis 2 ans nécessite des ajustements. La délégation FSU a cependant souligné son approbation à la prise en charge globale du chauffage au gaz par la région.

Consultez le site de la région pour connaître le détail de la DGFL de votre lycée

Vous trouverez sur le site de la région Île-de-France la dotation notifiée de votre établissement :

http://lycees.iledefrance.fr/jahia/webdav/site/lycee/users/ce_nourry/public/CR_67-13%20-%20DGFL%202014.pdf

Le document comprend :

- le tableau des DGFL des lycées (p.14) : il donne, à titre indicatif, la répartition de la dotation de chaque lycée (« dépenses pédagogiques », « viabilisation, entretien, charges »...). En CA, **les élus veilleront en particulier à ce que les crédits pédagogiques alloués par la région soient bien employés à cet effet dans le budget du lycée.** Certains proviseurs considèrent en effet que la dotation est globale et peut être répartie différemment dans le budget. **Le CA décisionnaire sur la répartition des crédits peut voter une répartition qui n'est pas celle proposée par le proviseur.**
- la liste des établissements bénéficiaires de la dotation de solidarité (p. 36),
- la liste de ceux bénéficiaires de la dotation exceptionnelle d'éloignement (p. 50).

Exiger un budget lisible même dans le cadre de la RCBC



L'examen du budget 2014 dans nos établissements sera, comme l'an dernier, régi par la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC). Le *Courrier de S1* n°2 du 14 septembre 2013 détaille et analyse ces règles, dont nous rappelons ici les grandes lignes.

Les chapitres alphanumériques A1, A2, J1, J2... sont remplacés par des **services** :

♦ **trois services généraux** : le service Activités Pédagogiques (AP), le service Vie de l'élève (VE), le service Administration et Logistique (ALO).

♦ **des services spéciaux** : bourses nationales, restauration, services mutualisateurs, GRETA...

Les services généraux sont divisés en domaines et en activités. Il faut veiller à ce qu'ils soient suffisamment détaillés et que leurs libellés soient clairs.

Il n'y a plus de décision budgétaire modificative (DMB) à l'intérieur de chaque service (AP, VE, ALO) : le chef d'établissement peut y déplacer librement les sommes initialement réparties en domaines et activités ! Il devra néanmoins rendre compte de ces virements au CA notamment lors du compte financier.



Les textes conservent au CA son autonomie en matière budgétaire. **Les élus seront donc attentifs à obtenir, en commission permanente et en CA, des documents suffisamment lisibles pour permettre des comparaisons avec les années antérieures.** Rien n'empêche au budget d'afficher un niveau de détail équivalent (ou supérieur) aux années antérieures ! On peut toujours demander une ligne budgétaire par discipline, ou qu'apparaisse un budget réservé à l'enseignement professionnel (anciennement J1). De même, les réserves (fonds de roulement) peuvent être individuées et suivies spécifiquement. Ces choix sont révisables chaque année.

Par ailleurs les collectivités de rattachement peuvent tenter de « guider » le budget au prétexte d'orientations ou d'objectifs. Or, rien dans la loi ni dans le décret ne permet d'ôter ses prérogatives du CA, qui reste décisionnaire et autonome, in fine, quant à la répartition des moyens.

Fourniture de chauffage : le transfert se poursuit

La région Île-de-France poursuit son plan de **prise en direct des marchés de chauffage** des EPLE. Depuis le 1^{er} juillet 2013 des contrats régionaux de chauffage sont entrés en vigueur.

La 2^{ème} phase, qui intervient à compter du 1^{er} juillet 2014, concerne 30 autres EPLE chauffés au gaz dans l'académie de Créteil (lycées généraux, lycées polyvalents et lycées professionnels).

Ainsi, la fourniture de chauffage et la maintenance ne sont plus facturées à ces lycées, ce qui a pour conséquence directe une diminution de leur dotation. Il est important cependant de vérifier qu'une dotation est bien accordée pour ce poste pour la moitié de l'année 2014, le transfert ne prenant effet qu'au 1^{er} juillet.

Restent 108 établissements sur l'ensemble de la région dont les contrats ne sont pas repris et qui doivent bénéficier d'une dotation correspondante pour l'ensemble de l'année



Le Fonds Commun de Fonctionnement

Depuis 2012 le Conseil régional constitue un **Fonds Commun de Fonctionnement (FCF)**, destiné à aider ponctuellement certains établissements qui doivent faire face à des « dépenses imprévues et exceptionnelles ». Le FCF est alimenté par un **prélèvement de 3% sur la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL)** : du fait de cette ponction, chaque établissement ne reçoit donc que 97% de la DGFL initialement calculée.

En 2013, le FCF représentait un budget de 3,7 M d'euros. Il sera maintenu en 2014 et s'élèverait à 3,4 M d'euros.

La FSU avait obtenu que le Conseil régional présente un rapport d'utilisation du FCF. En 2012, 189 lycées sur 469 en Île-de-France ont bénéficié de cette aide utilisée à 76% pour la viabilisation (eau, gaz, chauffage). De janvier à juillet 2013, 2,7 M du FCF ont déjà été redistribués, dont 80% pour le poste viabilisation et entretien.

En cas de problème, les élus au CA doivent pousser le proviseur (éventuellement par une motion de CA) à demander à la région une rallonge au titre du FCF.

Budget : quel vote en CA ?

Nous appelons à avoir un vote net, « pour » ou « contre ». Même si les proviseurs essaient parfois de culpabiliser les élus au CA, il est possible de voter « contre ». Pas d'inquiétude ! Dans ce cas, la région et le rectorat ont un mois pour qu'une solution soit trouvée et dans l'immédiat des mesures conservatoires permettront à l'agent comptable de faire face aux dépenses.



Le vote « contre » se justifie si :

- la répartition proposée ne vous convient pas. Vous proposez alors une autre répartition qui sera soumise au vote.
- vous considérez la dotation insuffisante (chauffage, crédits pédagogiques...) et donc interdisant une répartition correcte. Vous protestez ainsi en direction de la région.
- le budget que l'on vous propose n'est pas assez détaillé.

Voici un exemple de motion que vous pouvez mettre au vote pour expliquer votre vote. Pensez à nous transmettre un double de votre motion que nous enverrons de notre côté au rectorat et à la région : lycee@creteil.snes.edu

Motion d'explication de vote contre le budget 2014

Conseil d'administration du 2013
Lycée

Les élus, représentants des personnels du lycée, considèrent que (*choisir la formulation adaptée à votre établissement*) :

- la dotation globale de fonctionnement du lycée ne prend pas en compte l'augmentation continue des prix de l'énergie et ne permettra pas de le faire fonctionner durant toute l'année 2014 sans puiser dans d'autres chapitres.
- la répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement du lycée notamment en matière pédagogique (*développer une argumentation*).
- la répartition du budget n'est pas suffisamment détaillée, notamment à l'intérieur du service pédagogie et vie de l'élève.

C'est pourquoi, le conseil d'administration du lycée se prononce contre le budget prévisionnel 2014.

Envoyez nous vos motions de CA à :
lycee@creteil.snes.edu

Utiliser la dotation de solidarité pour financer les projets culturels et pédagogiques

Le mode d'attribution de la dotation de solidarité a été réformé en 2013. Les établissements bénéficiaires sont déterminés en fonction du pourcentage d'élèves issus de CSP défavorisées ; les seuils divergent selon les types d'établissements : 30% en lycée général, 38% en lycée polyvalent et 45% en lycée professionnel.

Les lycées bénéficiaires le sont pour au moins 3 ans, délai au bout duquel une révision des attributions est faite. Cette année 13 nouveaux établissements en bénéficient (75 au total dans l'académie de Créteil : voir liste sur le site de la région Île-de-France).

Cette dotation de la région a pour but d'aider les EPLE à financer des sorties culturelles, des voyages à vocation pédagogique et divers événements dans les établissements (conférences, expositions...). Mais ce n'est là qu'une recommandation d'utilisation de cette dotation. **Le SNES Créteil appelle donc à veiller que cette somme soit bien utilisée pour des objectifs pédagogiques et culturels au bénéfice des élèves.**

De la même façon, la **dotation exceptionnelle d'éloignement** attribuée aux lycées situés à plus de 90 minutes de transport en commun du centre de Paris (soit, dans l'académie de Créteil, 35 établissements tous dans le 77), vise à financer les sorties scolaires.

REPENSER LE LYCÉE : BILAN DES RÉFORMES ET PROPOSITIONS DU SNES.

Stage syndical le Jeudi 30 Janvier 2014

dans les locaux du SNES à Arcueil
(3 rue Guy de Gouyon du Verger)

Dans le cadre de la préparation des congrès 2014 du SNES, la section académique a invité Roland Hubert, secrétaire général du SNES, à venir co-animer un stage sur le lycée et débattre avec les collègues de notre académie. Cette journée de formation syndicale vise à nourrir la réflexion des collègues et des militants sur le lycée actuel et ses évolutions nécessaires.

■ Historique des réformes du lycée ; bilan de la réforme Chatel de la rentrée dans les lycées de Créteil

■ Quels aménagements urgents pour le lycée Chatel ? Quelles propositions du SNES pour un autre lycée : démocratisation, défense des trois voies, scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, baccalauréat ?

Vous trouverez sur notre site rubrique « formation syndicale » toutes les informations pratiques et un modèle d'autorisation d'absence à déposer
avant le 21 décembre.